

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 MAI 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-071

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-SIX MAI à quatorze heures trente, le Conseil convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal :

**OBJET DE LA DELIBERATION : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS -
MODIFICATIF**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-
François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX –
Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE -
Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC
– Céline PRATI-AIGUIER – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard
PEZERY– Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Paul MOUROT à Christian GARNIER - Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ -
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER - Dominique ROLLAND à Jean-Michel
PEYRATOUT - Nicole VACCA à Bernard PEZERY - Frédéric FIORE à Jennifer DELI
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Lors du Conseil Municipal du 25 avril 2014, l'Assemblée communale avait délibéré sur l'attribution des indemnités de fonction aux élus.

A ce titre il avait été décidé d'allouer, à l'intérieur d'une enveloppe annuelle de 145 000 €, et en pourcentage de l'indice 1015, une indemnité mensuelle de 81 % à M. le Maire, 24% à chaque Adjoint au Maire, et 6% à Mme Valérie AUBRY, Conseillère Municipale déléguée.

Il est proposé aujourd'hui de modifier cette délibération en attribuant également une indemnité de 6% à trois autres Conseillers Municipaux délégués.

Il s'agit de :

- M. Denis CHAMBI
- Mme Gaëlle REBEC
- Mme Magali VINCENT

Il est précisé que l'article 6531 du Budget Communal sera abondé ultérieurement afin de tenir compte de ces nouvelles attributions.

Les autres dispositions de la délibération du 25 avril 2014 demeurent inchangées.

Les modifications susvisées prennent donc effet au 4 avril 2014.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE :

25 voix POUR

8 voix CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA - Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that extends upwards and then downwards, crossing itself.

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140526-14-DCM-DGS-071
-DE
Date de télétransmission : 12/06/2014
Date de réception préfecture : 12/06/2014

Affiché le 12/06/14